

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation de la convention franco-japonaise, signée à Tokio le 14 septembre 1909, pour la protection réciproque en Chine des marques de fabrique, brevets, dessins et droits d'auteur. (N° 13, année 1911.)

(Nommée le 7 février 1911.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : M^{rs} *Poinier*
2^e — RAMBOURGT.
3^e — Lucien CORNET. *Président*
4^e — HALGAN. *Secrétaire*
5^e — LOUBET.
6^e — LOURTIES.
7^e — VAGNAT.
8^e — SARRIEN.
9^e — Paul LE ROUX. ✕



4

Seance du 10 Février 1911

Commission relative à la Convention Franco-Japonaise
pour la protection des Brevets et Marques de fabrique
en Chine.

Président. M. Halgan

Secrétaire G. Loucheur

La Commission approuve la convention
établie entre M. Ravies rapporteur.

Le Président

G. Halgan

Le Secrétaire

G. Loucheur